

COMITÉ SYNDICAL du 6 février 2012

COMPTE -RENDU

Liste des présents :

Mme PHILIPPOT / Mme THEVENIAU / M. POSSOZ / M. GAUDIN (<i>M. DUCHESNE, excusé, a donné pouvoir à Mme PHILIPPOT</i>)	CCRN
M. DURAND J.L / M. NAUD / M. LEBASTARD / M. PICARD DESTELAN /	CCEG
Mme MOYON / M. GABILLARD / M. NICOLAS /	CC PSG
M. THAUVIN M. DURAND X. / M. GAUTHIER	CCLS
M. COMBE / M. GUITTON / M. HAMON (<i>M. DUFOSSE, excusé, a donné pouvoir à M. HAMON</i>)	CCRB
Total présents : 17 élus, 19 votants	
Mme NOEL / Mlle LOGODIN	SMCNA

Le quorum est atteint.

M. GUITTON est désigné secrétaire de séance.

A – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2011

Le Président du SM CNA présente le compte-rendu du dernier Comité syndical, qui a eu lieu le 12 décembre 2011.

Les délégués du comité syndical, à l'unanimité, valident le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2011.

PRESENTATION DES DIFFERENTES DECISIONS DU PRESIDENT, PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS

Par délibération n° 2008-22 du 6 juin 2008, le Comité Syndical a délégué à M. le Président toute décision concernant notamment :

- la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés passés selon la procédure adaptée.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du CGCT, M. le Président doit rendre compte des décisions ainsi prises par lui, ou par le membre du Bureau qu'il a délégué à cet effet, lors de la prochaine séance du comité syndical.

Le Comité Syndical est ainsi informé des engagements, signés par M. le Président ou son délégué entre le 29 août 2011 et le 12 décembre 2011 à savoir :

Imputation	Date	Tiers	Objet	Montant € TTC
616	30/12/2011	GROUPAMA	Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes	367,67 €
			Lot 2 Responsabilités, défense, recours	2500 €
			Lot 4 RC atteinte à l'environnement	5 275 €
		SMACL	Lot 3 Flotte automobile	2 663,95 €

Le Comité en prend acte à l'unanimité.

AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DU CENTRE DE GESTION 44 « MEDECINE PRÉVENTIVE »

Le président présente aux membres du comité le projet de convention avec le centre de gestion et annonce que le taux de cotisation pour l'exercice 2011 est fixé à 0.20% de la masse salariale. Le tarif de la visite médicale est fixé à 49,71 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le centre de gestion pour la médecine préventive.

AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DU CENTRE DE GESTION 44 « TRAITEMENT DES DOSSIERS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME »

Le Président présente aux membres du comité le projet de convention avec le centre de gestion et annonce que la cotisation pour chaque dossier instruit s'élève à 29.00 €. Le Président

rappelle qu'auparavant aucune participation n'était demandée aux collectivités. Il ajoute que cette Commission siège plus régulièrement qu'on ne pourrait le penser.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le centre de gestion pour la Commission départementale de réforme.

B - DOSSIERS TECHNIQUES

AVENANT AU MARCHÉ DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETERIE RELATIF A LA MISE EN PLACE DE BENNES A CAPOT POUR LES FERRAILLES.

Le Président rappelle aux membres du Comité que la perte de matière dans les bennes ferraille est d'environ 1 000 tonnes par an, soit 115 000 € de recettes en moins minimum par an (sur la base du prix planché du marché à 115 €/T).

Il ajoute que dans le cadre du nouveau marché de transport et de traitement des déchets issus des déchèteries (lot n°1 : Transport) il a été décidé de prendre en location des bennes à capot avec fermeture hydraulique pour la sécurisation du gisement de ferraille, et ainsi éviter les pillages quotidiens. De plus, aux heures d'ouverture de la déchèterie, la benne n'est pas ouverte entièrement. Ce système nécessite la manipulation d'une pompe hydraulique pour ouvrir et fermer le capot qui génère quelques défauts :

- Un risque important de vol de la pompe quand le gardien sera dans l'obligation de la stocker dans le local de la déchèterie.
- une pompe volée, c'est un accès illimité à toutes les bennes à capot.
- difficultés de manipulation de la pompe pour les gardiens de petit gabarit.
- Du temps supplémentaire de gestion pour le gardien

Le Président informe que le titulaire du marché a proposé un autre type de bennes avec une pompe intérieure et la manipulation d'une simple manivelle avec son embout spécifique.

Le surcoût engendré par cette transformation sur les bennes à capot serait de 5 €/mois par benne à ajouter au 173 € HT de location mensuelle soit 178 €HT/mois/benne.

M. le Président propose aux membres du Comité la conclusion d'un avenant au lot n°1 du marché. Le montant de l'avenant est de 4 200,00 € HT soit une augmentation de 0.0972%. Le montant total du lot n°1 s'élève désormais à 4 323 132,2 € HT au lieu de 4 318 932,2 € initialement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, les membres du Comité autorise le président à signer l'avenant au marché.

C - DOSSIERS FINANCIERS

COMPTE ADMINISTRATIF 2011, COMPTE DE GESTION 2011 et AFFECTATION DES RESULTATS

M. DURAND, Vice-président délégué aux finances, présente le compte administratif 2011.

Le compte administratif 2011 clôturé est positif puisque sont dégagés un excédent de fonctionnement de 778 695,71 € et un excédent d'investissement de 899 265,16 €.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 :

3% d'économie ont été réalisés sur les dépenses du 011 puisque sur 4 685 115,00 € prévus seuls 4 546 870,14 € ont été réalisés.

M. DURAND J.L présente les différents écarts entre les sommes prévues et les sommes réalisées mais tient à signaler que les écarts en K€ atténuent les écarts en %. En effet, en fin de compte il y a très peu de gros décalages entre le « prévu » et le « réalisé ».

En ce qui concerne le compte 611, le plus gros poste de dépenses de fonctionnement du SMCNA, le budget prévu a été dépensé à 98.47%. Ce qui correspond à une économie de 58 000 €.

Les dépenses du compte 6231 « annonces et insertion » ont été plus que doublées étant donné le nombre de marchés passés en 2011, d'autant plus qu'il s'agissait d'appel d'offres. Le Vice-président relève également la non réalisation de dépenses prévues en matière de communication. Celles-ci seront déployées en 2012.

Chapitre 012 :

Ce chapitre consacré aux dépenses de personnel présente des dépenses maîtrisées puisque 95% du budget 2011 ont été réalisés.

Les autres chapitres ne présentent pas d'éléments notables à signaler.

Recettes de fonctionnement :

Le BP 2011 a été réalisé à 105%. Ces recettes supplémentaires sont essentiellement constituées des reprises de matériaux qui ont été plus intéressantes cette année.

Dépenses et recettes d'investissement :

Il faut constater que seulement 34% des dépenses d'investissement du BP ont été réalisés et 58% des recettes.

M. DURAND JL, précise que la majeure partie de ces sommes sont inscrites en restes à réaliser. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 807 355 € en dépenses (Eudes, parcours pédagogique, entrée de site, station de traitement des lixiviats, ...) et 1 120 371,15 € en recettes (FCTVA, Subvention ADEME, Contrats de territoire).

Par ailleurs, il faut noter la levée de l'emprunt de 1 400 000 € en août 2011.

Après avoir constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion le Comité arrêté les résultats suivants :

➤ Un excédent de fonctionnement de 778 695,71 Euros en 2011 soit un résultat de clôture cumulé 2011 de : 778 695,71 Euros

➤ Un excédent d'investissement de 899 265,16 Euros en 2011 soit un résultat de clôture cumulé 2011 de : 1 104 825,00 Euros.

Et décide d'affecter :

➤ Une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 313 500,00 Euros au compte 1068, « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

➤ L'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 465 195,71 Euros au 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement)

➤ Le résultat d'investissement d'un montant de 1 104 825,00 Euros au 001 (recettes d'investissement), « Résultat d'investissement reporté ».

Le Comité, le président ne prend pas part au vote, approuve le compte administratif et le compte de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2012

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 6 161 009,00 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 3 298 343,00 €

M. DURAND JL, Vice-président en charge des finances poursuit sa présentation.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » :

La répartition des dépenses de fonctionnement montre l'importance des charges à caractère général (Chapitre 011) qui s'élève à 4 931 479,5 € et représente 80% des dépenses de fonctionnement.

Le compte le plus important du chapitre 011 est le 611 (Prestations de services) qui représente 76%. Ensuite le compte 637 relatif aux impôts et notamment à la TGAP représente 15%. M. Durand précise que malgré la valorisation du biogaz qui entraînerait une diminution de la TGAP le Bureau a préféré budgéter une TGAP à 20€ la tonne. Puisque la valorisation du biogaz ne verra le jour qu'en fin d'année.

Chapitre 012 « Charges de personnels » :

Le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel représente 6% des dépenses de fonctionnement. Il est relativement stable par rapport au budget 2011.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

Augmentation due à l'indemnité versée à la commune de Treffieux en tenant compte de la révision des prix.

Diminution des subventions car fin de la convention avec Trocanton.

Chapitre 66 « Charges financières » :

Augmentation des intérêts car levée d'un emprunt de 1 400 000 € en août 2011.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :

Prévision pour les intérêts moratoires.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 « Participations, Dotations et subventions » : Le montant global des participations s'élève à 5 269 453,00 € et représente 84% des recettes de fonctionnement.

Notons le maintien du coût de traitement des OM, soit 78 € la tonne.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : Augmentation des recettes due à la reprise des matières qui est plus intéressante grâce au nouveau marché.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des projets dont la réalisation était prévue en 2011.

Chapitre 16 « Emprunts » : Remboursement du capital s'élève à 313 500 €, augmentation due à la mobilisation de l'emprunt de 1 400 000 €.

Chapitre 20 « Immo. Incorporelles » : Restes à réaliser (MO Parcours pédagogique et entrée de site) et Etudes pour le centre de tri.

Chapitre 21 « Immo. Corporelles » : RAR achat des terrains à Treffieux et maintenance centre de tri.

Chapitre 23 « Immo. En cours » : RAR d'un montant de 1 354 000 € (dont station de traitement des lixiviats, travaux parcours pédagogique et entrée de site)

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont formées principalement des restes à réaliser que du solde de la section d'investissement reporté et des virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021 et 1068).

Chapitre 13 « Subvention d'investissement » : RAR de 933 000 € (dont DDR et CTD Parcours Péda et entrée de site, DGE station lixiviats) et subvention ADEME pour la recyclerie et le Parcours pédagogique.

Le Comité, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012.

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES

M. DURAND JL. confirme aux membres du Comité que le coût de traitement des ordures ménagères est maintenu à 78€ la tonne. De même que la participation par habitant pour la recyclerie (0.46 € par habitant)

Cependant, la participation pour le centre de tri nécessite d'être augmenté de 0,20 € par habitant, soit 4,75€.

Augmentation de certaines parties des dépenses "déchetteries" liées au nouveau marché et à l'augmentation de la TVA à 7%

Ajout d'une nouvelle participation pour l'entretien et le renouvellement des bennes : 3 € par rotation.

Les communautés de communes devront également payer au SMCNA le remboursement des annuités d'amortissement des bennes.

Une comparaison entre le nombre d'habitant par communauté de communes et le montant prévisionnel des participations par Com-Com peut être réalisée.

CONTRATS DE TERRITOIRE (Enveloppe 2012-2014)

Le Président que le principal objet du contrat de territoire est le site des Briuelles (casiers, centre de tri, plateforme déchets verts).

L'enveloppe réservée aux déchets verts a été retirée et redistribuée aux communautés de communautés afin qu'elles prennent en charge cette compétence.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président précise aux membres du Comité qu'après la rencontre lors du dernier Bureau avec le maître d'œuvre des travaux relatifs à l'entrée de site et à la création du parcours pédagogique il a été décidé de relancer la procédure de marché afin de revoir le cahier des charges. La définition des travaux est revue à la baisse afin de respecter le budget.

La séance est levée à 21H45.

Le secrétaire

Le Président

Dominique GUITTON

Claude GABILLARD

COMITÉ SYNDICAL du 23 avril 2012

COMPTE –RENDU

Liste des présents :

Mme PHILIPPOT / Mme THEVENIAU / Mme JAMIN / M. POSSOZ / M. DUCHESNE / M. GAUDIN / M. RIOT	CCRN
M. NAUD / M. PICARD DESTELAN	CCEG
Mme MOYON / M. GABILLARD / M. NICOLAS / M. ROBERT	CC PSG
M. CHAUVEAU / M. THAUVIN / M. LOQUET / M. DURAND X. / M. GAUTHIER	CCLS
M. COMBE / M. GUITTON / M. DUFOSSE	CCRB
Total présents : 21 élus, 20 votants	
Mme NOEL / Mlle LOGODIN / M. CARRE	SMCNA

Le quorum est atteint.

Mme THEVENIAU est désignée secrétaire de séance.

A – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2012

Le Président du SM CNA présente le compte-rendu du dernier Comité syndical, qui a eu lieu le 6 février 2012.

Les délégués du comité syndical, à l'unanimité, valident le compte-rendu de la séance du 6 février 2012.

AUTORISATION DU PRESIDENT A DELEGUER AU CENTRE DE GESTION 44 LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE COUVRANT LES OBLIGATIONS STATUTAIRES.

Le Président propose au Comité de confier au CDG 44 la passation du contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires. Le contrat actuel prend fin le 31 décembre 2012. Le Président rappelle que cela n'engage pas le syndicat. Il ajoute que cela est déjà proposé dans les différentes communes et communautés de communes dont les élus présents font partie.

Le Comité autorise à l'unanimité le Président à déléguer au centre de gestion 44 la passation de ce contrat d'assurance.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TREFFIEUX

Le Président informe les membres du Comité qu'il s'agit essentiellement d'une question de sémantique et de clarté pour le trésorier.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de l'avenant à la convention avec la Commune de Treffieux.

MODIFICATION DE LA LISTE DE DELEGATIONS DU PRESIDENT : AUTORISATION DE VENTE DE MATIERES RECYCLABLES, ET DE BIENS PROPRIETE DU SYNDICAT

Le Président rappelle aux membres du Comité que dans la liste des délégations initiales ne figure pas l'autorisation du Président de vendre des biens mobiliers au dessus du seuil de 4 600 € et les matières issus des déchèteries, dont la revente des papiers journaux magazines et du chariot élévateur. Il ajoute que les nouveaux montants de reprise du papier (après la nouvelle consultation) sont plus intéressants qu'auparavant. Il ajoute que cette nouvelle délégation ne concerne que des recettes. A propos de la vente du chariot élévateur, l'entreprise qui l'a vendu au syndicat s'est déjà positionnée pour la reprise.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la modification de la liste des délégations du Président.

AUTORISATION DU PRESIDENT A CREER UN EMPLOI OCCASIONNEL RELATIF A LA MISSION D'OPTIMISATION DU CENTRE DE TRI

Le Président explique au Comité qu'un regard extérieur au Syndicat mais compétent en matière de centre de tri serait bénéfique pour le SMCNA. En effet, le dernier exploitant et le nouveau préconisent deux voies à suivre concernant le centre de tri complètement différentes : alors que l'ancien exploitant conseillait au syndicat de tout refaire et qualifiait le centre de tri d'obsolète, le nouvel exploitant tempère ces propos et préconise seulement un nouvel ouvrier de sac. C'est pourquoi, le syndicat veut quand même se faire une opinion. Si au départ le recrutement d'un stagiaire avait été évoqué cela n'a pas abouti alors que des annonces avaient été déposées dans

certaines écoles spécialisées en rudologie (étude des déchets). Sur demande, Valorplast a alors transmis au SMCNA des CV de demandeurs d'emploi. L'un d'eux paraissait convenir. La personne a été reçue par quelques élus, le Président et Mme Noël. Le Président annonce que ce demandeur d'emploi connaît le dossier, il est déjà un professionnel et est donc directement opérationnel. Un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) pourrait donc être signé, cela nécessiterait une Décision Modificative (DM). Le CAE impose une obligation de formation. Il faut souligner que le coût de formation n'est pas compris dans le coût du recrutement.

M. POSSOZ qui a rencontré la personne ajoute que si un bureau d'étude avait été mandaté pour cette mission (ce qui était initialement prévu) cela aurait coûté au minimum 50 000 €.

Mme JAMIN se demande s'il y a urgence de faire cette étude cette année. Le Président indique que cela fait longtemps que ce projet est repoussé, les conditions de travail des trieuses sont précaires, un manque flagrant de technicité existe. En effet, les sacs sont désormais ouverts à la main. Il ajoute que si l'on repousse le projet, aucun investissement ne pourra avoir lieu sur le centre de tri avant fin 2014-2015. Le syndicat est responsable de la sécurité, il faut donc lutter contre les accidents et aussi maîtriser les coûts d'exploitation.

M. LOQUET souhaiterait savoir pourquoi ce n'est pas l'exploitant qui réalise ces investissements en partenariat avec le SMCNA ?

M. POSSOZ répond que le centre appartient au syndicat, que c'est au syndicat de réaliser les investissements. Par ailleurs, l'exploitant peut être amené à changer tous les 5 ans.

M. NAUD ajoute que c'est au syndicat de se projeter sur le long terme, bien sûr en partenariat avec l'exploitant.

Alors que les 2 exploitants ont 2 positions opposées, Mme NOEL ne veut pas se tromper dans les investissements c'est pourquoi elle suggère cette réflexion en interne.

M. COMBE ajoute que le choix doit être maîtrisé par l'ensemble des collectivités membres, il semble important de garder une emprise des élus sur les investissements et l'exploitant.

Mme THEVENIAU insiste sur le fait que s'il est décidé de recruter quelqu'un, il faut que cela soit suivi des faits et de résultats. Le prix des investissements doit être ciblé pour 2013.

Le Président conclue que la pérennité de l'activité est important puisque le site représente 18 équivalents temps plein. Si aucun investissement n'est réalisé sur le centre de tri la fermeture pourrait être envisagée et dans ce cas où iraient les emballages ?

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi occasionnel relatif à la mission d'optimisation du centre de tri.

CONVENTION DE LOCATION DES BUREAUX DU SYNDICAT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE NOZAY

La convention triennale a pris fin le 31/12/2011 et afin de régulariser la situation, le Président propose aux membres du Comité de signer une nouvelle convention. La Convention détaille les conditions de location des locaux, de l'accès aux réseaux et la précieuse mise à disposition de l'informaticien.

La question du délai de la création du Pôle environnement est posée. Mme JAMIN espère que celui-ci sera opérationnel en 2014. Mme THEVENIAU ajoute qu'aucune décision n'a encore été prise à ce jour sur ce sujet.

Le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à signer la convention avec la CCRN.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SMCNA A LA COMMUNE D'ABBARETZ

M. POSSOZ, Maire d'Abbaretz explique qu'une demande a été faite auprès du syndicat afin de mettre à disposition de la commune d'Abbaretz un agent comptable en attendant le recrutement d'un nouveau contrat. Il s'agit de 3h30 hebdomadaire pendant 2 mois. La mise à disposition est rémunérée par la Commune d'Abbaretz. La rémunération correspond au grade ou à l'emploi d'origine (traitement de base et supplément familial et régime indemnitaire lié à l'emploi) et est déterminée mensuellement selon le nombre d'heures effectives réalisées.

Le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à signer la convention avec la commune d'Abbaretz.

B - DOSSIERS TECHNIQUES

AVENANT A L'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'EXPLOITATION DU SITE DES BRIEULLES : CONCASSAGE DE GRAVATS – DECHETS INERTES

Le Président rappelle que 100% des gravats sont collectés en déchèterie et acheminés sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) afin de recouvrir les déchets ménagers. Une nouvelle loi est parue l'an dernier qui n'autorise que 20% de gravats à servir de couverture. C'est pourquoi une solution doit être apportée. Il y aura toujours des besoins en couverture, des besoins en gravats pour les plateformes de déchets verts de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CEG), et enfin sur le site pour la réalisation d'une plateforme de broyage concassage. Par ailleurs, du broyage concassage pourra être mis en place sur le site des Briouilles. COVED, actuel exploitant, pourra réaliser la prestation en commençant par 2 campagnes de 4 000 T chacune en 2012 et 2013.

Il propose un prix de 5.80 € HT la tonne. Pour cela, un avenant au marché d'exploitation du site doit être signé.

Un travail dans les déchèteries pourrait aussi aider à réduire le tonnage de gravats.

M. THAUVIN ajoute que sinon il faudra trouver une autre filière, une installation de classe 3.

Cela ne modifie pas les montants des participations.

Le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant avec COVED.

C - DOSSIERS FINANCIERS

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Président informe les membres du Comité que des titres de pénalité sont à annuler c'est pourquoi une DM est nécessaire. Par ailleurs, la création d'un poste occasionnel non prévu au budget nécessite un mouvement de crédit. Le Président rappelle que cela ne déséquilibre pas le budget.

Le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à signer la DM n°1.

QUESTIONS DIVERSES

PORTES OUVERTES 2012

Le Président fait un bilan des portes ouvertes qui ont eu lieu le 31 mars sur le centre des Briouilles en lancement de la semaine du développement durable. Les retours des visiteurs ont été positifs. Les élus qui ont fait la visite soulignent l'importance de la mise en place de cars au départ des différentes communautés de communes. Cela a permis la mobilisation d'un nombre plus important de visiteurs qui ne se seraient pas rendus à Treffieux sans cette organisation. Les 222 habitants ont été en particulier interpellés par le centre de tri et le travail à la chaîne des femmes valoristes.

NOTE SYNTHETIQUE RAPPORT ANNUEL 2011 SUR L'EXPLOITATION DU SITE

Le Président à présenter la note de synthèse relative au rapport annuel d'exploitation 2011 qui retranscrit toute la vie du site du point de vue environnemental. C'est ce même rapport qui sera présenté à la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) le 12 juin prochain et qui regroupe des représentants de l'exploitant, la Direction régionale de l'environnement, le SMCNA, des élus des Communes riveraines et des associations de protection de l'environnement.

POINT SUR AVANCEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER (DDAE)

Le Président rappelle que le dossier a été présenté en janvier à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service de la Préfecture. Une réponse était attendue au mois de mars. Des remarques ont été formulées par la DREAL au mois d'avril. Les corrections sont donc en cours au SMCNA.

Le Président ajoute qu'une réponse avant l'été paraît difficile même si les remarques ne portent pas sur des points majeurs. Il s'agit d'une procédure aussi lourde que pour l'ouverture d'un nouveau centre. Une enquête publique sera organisée cette année ; un avis favorable est attendu vers octobre.

M. DUCHESNE annonce donc que nous sommes dans une période de tolérance depuis le 31 mars 2012 puisque l'actuel arrêté n'autorise que le traitement de 21 000 tonnes.

M. COMBE se demande si les prestations de broyage et concassage ne causent pas trop de bruit et de poussière pour les riverains. Il est rappelé que les campagnes ne seront pas régulières et se dérouleront de manière ponctuelles et à des heures raisonnables.

DIVERS

Le planning des réunions du SMCNA est modifié : le prochain Comité aura lieu le 21 mai à 18h à Savenay.

A propos de la Recyclerie, il serait souhaitable d'installer un panneau sur le bâtiment visible de la 4 voies. De même, un fléchage serait apprécié. Un bilan de ces quelques mois d'ouverture aura lieu le 22 mai. La question de la fixation des prix de vente est posée puisque la valeur des objets en vente diffère selon la personne qui fixe le prix.

La séance est levée à 19h20.

Le secrétaire

Le Président

Claire THEVENIAU

Claude GABILLARD

COMITÉ SYNDICAL du 24 septembre 2012

COMPTE –RENDU

Liste des présents :

Mme PHILIPPOT / M. POSSOZ	CCRN
M. NAUD / M. PICARD DESTELAN / M. LEBASTARD	CCEG
Mme MOYON / M. GABILLARD / M. NICOLAS / M. ROBERT / M. LEGRAND	CC PSG
M. THAUVIN / M. MANAC'H	CCLS
M. COMBE / M. GUITTON / M. HAMON	CCRB
Total présents : 15 élus, 17 votants	
Mme NOEL / Mme CERTAIN / M. BACONNAIS/ Mme DAUSQUE	SMCNA

Le quorum est atteint.

M. GUITTON est désigné secrétaire de séance.

A – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 AVRIL 2012

Le Président du SM CNA présente le compte-rendu du dernier Comité syndical, qui a eu lieu le 23 avril 2012.

Les délégués du comité syndical, à l'unanimité, valident le compte-rendu de la séance du 23 avril 2012.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE DE LA CCRN UTILISE POUR LA COLLECTE DES DASRI.

Le véhicule du SMCNA ayant une capacité de chargement assez faible, la CCRN met à disposition le véhicule Renault Master afin de collecter en déchèterie les boîtes de piquants-coupants des particuliers (DASRI). Une convention entre les 2 collectivités avait été signée en 2006. Depuis le 15 juin 2012, la CCRN a acquis un nouveau véhicule de type Peugeot Expert pour la mise à disposition auprès de ses services et prêt aux associations afin d'éviter de monopoliser le Renault master des services techniques de manière récurrente. Un avenant à la convention doit donc être signé.

Le comité à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du véhicule de la CCRN utilisé pour la collecte des DASRI.

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) : DESIGNATION DU COLLEGE DES SALARIES ET CONFIRMATION DU COLLEGE DES ELUS

M. le Président a été informé d'une part que la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) change de nom et devient la Commission de Suivi de Site (CSS).

D'autre part, le collège de l'exploitant sera représenté par les élus du SMCNA, en particulier le Président, ou par son représentant.

Enfin, un 5^{ème} collège de participants doit être créé, il s'agit du collège des salariés du site. Par conséquent, il est proposé de désigner :

- M. AUFRAYS, membre titulaire (Coved)
- Mme NOEL, membre titulaire (Smcna)
- Mme FONTAINE, membre suppléant (Smcna)

Le comité à l'unanimité accepte la composition de ce nouveau collège.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : INTEGRATION DU NOUVEAU CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS

La réforme de la catégorie B a été engagée par le décret du 22/03/2010 qui crée une architecture commune à tous les cadres d'emplois en relevant. A cet effet, le nouveau cadre d'emplois des rédacteurs vient ainsi de paraître avec un effet juridique au 1^{er}/08/2012. Cette intégration doit faire l'objet d'une délibération modifiant le tableau des effectifs et d'un arrêté d'intégration.

Le comité à l'unanimité approuve le nouveau cadre d'emploi des rédacteurs, la modification du tableau des effectifs et autorise le Président à signer l'arrêté d'intégration.

MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) POUR LES AGENTS DU SMCNA

La mise en place du Compte Epargne Temps est souhaitée par les agents du SMCNA. Le CET est un droit qui permet d'accumuler des jours de congés rémunérés en jours ouvrés sur plusieurs années. Les modalités suivantes doivent être définies :

- la possibilité d'alimenter le CET avec des heures supplémentaires et de le monétiser,
- la nature des congés auxquels peuvent être accolés les jours du CET.

Pour information, le Bureau réuni le 10 mai dernier, a donné un avis négatif concernant la possibilité d'alimenter le CET avec des heures supplémentaires et de le monétiser. Il est par ailleurs d'avis que les jours du CET pourront être accolés à n'importe quels jours de congés sous réserve de l'organisation du service.

Le comité à l'unanimité se prononce favorablement sur l'ensemble des propositions du bureau.

PRESENTATION DES DIFFERENTES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS

- Contrat de reprise des journaux revues magazines :

Le contrat permettant la valorisation des journaux – magazines a été conclu pour une durée de 4 ans et demi avec PAPREC France (basé à St Herblain) :

Prix de base = 105 € /T

Prix plancher = 65 € /T

Il est précisé que le papier est recyclé pour moitié au niveau national, et pour moitié au niveau européen (Allemagne et Espagne)

- Cautionnement pour les garanties financières :

Conformément aux articles L.516-1 et R.516-1 du Code de l'Environnement et selon l'annexe II de la circulaire DPPR/SDPD/BGTD/SD n° 532 du 23/04/1999, modifiant la circulaire n°96-858 du 28/05/1996 relative aux garanties financières pour l'exploitation d'installations de stockage de déchets, des garanties financières doivent être mises en place auprès d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance. Cette garantie a pour objet la prise en charge des dépenses liées :

- A la remise en état du site après l'exploitation
- La surveillance du site durant et après l'exploitation
- Les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution

Le cautionnement précédent du CREDIT AGRICOLE prenant fin au mois d'août, une nouvelle consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires et d'assurance.

Elle a été attribuée au courtier en assurance GRAS SAVOYE ENVIRONNEMENT qui a proposé le taux le plus intéressant : 0.23%

- Signature des marchés publics passés en procédure adaptée :

Imputation	Date	Tiers	Objet	Montant € TTC
2158	04/05/2012	AGEC	Fourniture de CAISSONS MARITIMES pour la recyclerie	13 084.24 €
	22/05/2012	THIEVIN	Fourniture de bennes pour déchèteries	Marché à bons de commande avec mini et maxi Montant maximum = 127 636.48 €
2315	25/06/2012	CHARIER TP	Réaménagement de l'entrée de site et création d'un parcours pédagogique Lot 1 : VRD	170 584,89 €
	05/06/2012	GCA	Réaménagement de l'entrée de site et création d'un parcours pédagogique Lot 2 : Gros Œuvre	68 973,18 €
	05/06/2012	PRECIA MOLEN	Réaménagement de l'entrée de site et création d'un parcours pédagogique Lot 3 Pont Bascule	48 135,45 € (offre de base - reprise de l'ancien pont-basculé)

11/06/2012	GUERLAIS ENERGIE	Réaménagement de l'entrée de site et création d'un parcours pédagogique Lot 4 : Electricité	35 114,56 €
21/08/2012	PECOT	Réaménagement de l'entrée de site et création d'un parcours pédagogique Lot 6 : Containeurs - Aménagements intérieurs	74 360,10 €
17/07/2012	Ateliers GUICHARD Graphybox	Réaménagement de l'entrée de site et création d'un parcours pédagogique Lot 7 : Signalétique	17 050,18 €

DECISION DU COMITE SUR LE MAINTIEN DU 2nd VICE PRESIDENT DANS SES FONCTIONS

Le Bureau a été informé que la commune de Savenay a initié la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur les parcelles prévues pour l'installation de la future Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), dont le syndicat est propriétaire des terrains. Le projet de ZAP est donc de nature à compromettre la réalisation de l'ISDND.

Considérant que le deuxième Vice-président du SM CNA et élu de la Commune de Savenay ne s'est pas opposé au projet de ZAP débattue en Conseil Municipal en sa présence et n'en a pas informé le Président alors même que cette ZAP compromettrait un projet important pour le Syndicat, le Président a mis fin à la délégation de ce vice-président par arrêté le 2 juillet 2012. M. Gabillard rappelle l'historique des événements.

Toutefois, M. Naud fait part de l'avis favorable du bureau de maintenir dans ses fonctions M. Chauveau. Un débat s'engage entre les élus. Plusieurs élus se demandent s'il y a une vraie volonté politique des COMCOM de collaborer sur le projet d'ISDND. M. Hamon, élu de la CCRB, réaffirme le maintien de l'engagement de la CCRB pour l'inscription d'un futur site dans son PLU. M. Naud affirme le même engagement pour la CCEG.

M. Thauvin précise que lors du dernier conseil communautaire il avait remarqué l'importance que la révision du Plan Local d'Urbanisme prenne en compte le projet d'ISDND à Savenay. M. Picard Destelan fait part de sa surprise quant au manque de communication de M. Chauveau, des conséquences qu'il va y avoir sur l'ambiance de fonctionnement. Il ressent cela comme une trahison et pense qu'il y a maintenant un problème de confiance.

Après en avoir débattu, les élus à l'unanimité décident de voter à bulletin secret. Ce vote à bulletin secret concerne le maintien du 2nd vice président dans ses fonctions.

Le comité décide après vote à bulletin secret : 14 Non – 2 Oui – 1 Blanc - de ne pas maintenir le 2nd vice-président dans ses fonctions

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Après le vote de non maintien dans ses fonctions du 2nd vice-président, le Comité se prononce alors sur le nombre de vice-président. M. Combe et M. POSSOZ indiquent qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau vice-président parce qu'entre autre, l'échéance des prochaines élections municipales est proche. Les missions du 2nd vice-président ont déjà été reprises par d'autres vice-présidents.

Le comité syndical à l'unanimité se prononce pour le nombre de 7 vice-présidents.

B - DOSSIERS TECHNIQUES

AVENANT N° 1 AU LOT 7 DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES (Lot 7 : Broyage, criblage des déchets végétaux sur déchèterie)

Cet avenant a pour objet le gerbage et le retournement des déchets végétaux bruts arrivant sur la plateforme de stockage de Campbon afin de maintenir un état de fonctionnement optimum de la plateforme, et d'éviter ainsi le mélange entre les déchets bruts, les déchets broyés, et les déchets criblés.

Cette prestation vient donc en complément des prestations de broyage et de criblage déjà réalisées sur le site.

La prestation concerne :

- la mise à disposition d'une chargeuse et de son chauffeur
- tous les consommables nécessaires au bon fonctionnement de la prestation

- le temps passé pour la réalisation de la prestation

Le montant de l'avenant s'élève à 48 000€ HT.

Les montants sont donnés à titre indicatif car variables en fonction du nombre d'heures et de journées passées pour réaliser la prestation.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 10 septembre a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le conseil syndical à l'unanimité valide la décision de la Commission d'appel d'offres.

VALIDATION DU NOUVEAU CHIFFRAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'ENTREE DE SITE ET DE CREATION D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE

Mme PHILIPPOT, vice-présidente rappelle l'ensemble du projet initial ainsi que le résultat des consultations.

Elle présente les chiffres avec les modifications concernant le lot VRD et le chiffrage « voirie lourde ».

Aménagement de l'entrée de site = 270 575.80 € HT

Parcours pédagogique = 124 213.90 € HT

AVENANT AU MARCHE RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE SITE ET A LA CREATION D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE

Le comité syndical approuve l'avenant n° 1 au lot VRD pour un complément de voirie du marché de travaux de réaménagement de l'entrée de site pour un montant de 55 261.25 € HT. M. Gabillard indique qu'un courrier va être adressé au maître d'œuvre pour obtenir une compensation financière en raison des erreurs de chiffrage de ce lot.

RECYCLERIE : LOCAUX DE LA NOUVELLE BOUTIQUE

M. Combe, vice-président, présente le bilan des 10 premiers mois de fonctionnement. La quantité collectée est de 102 T dont 2/3 sont des apports volontaires sur la recyclerie et 1/3 en apport dans les conteneurs en déchèterie. Le bilan financier est équilibré.

M. COMBE, fait un point sur l'avancement de la recherche de locaux pour l'implantation d'une nouvelle boutique dans le secteur de Blain permettant le déploiement de l'activité « recyclerie » sur l'ensemble du territoire. Un premier bâtiment d'une surface de 1 565 M2 est à vendre, celui-ci est bien situé à l'entrée de la zone d'activités des Bluchets à Blain (à 200m de la déchèterie). L'association AIRE pourrait éventuellement acquérir ce bien pour un prix de 145 000 € TTC + frais d'actes. Des travaux à faire sont estimés à 40 000 € TTC environ.

Un 2^{ème} bâtiment d'une surface de 385 m2 est à louer, également sur la zone des Bluchets.

Enfin, AIRE réfléchit à la construction d'un bâtiment neuf.

M. COMBE insiste sur la dimension sociale du projet. Le SMCNA confirme son engagement.

M. Thauvin intervient en précisant qu'il faut augmenter la vente, peut-être en adaptant les horaires, il faut améliorer la visibilité et la communication. Mme Dausque indique qu'Accès réagis et elle-même y travaille, mais que techniquement l'affichage en bordure de 4 voies n'est pas aussi simple.

Enfin, il est proposé d'écrire aux CCAS de chaque commune pour favoriser les échanges et promouvoir l'activité de la recyclerie.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2011

M. Gabillard demande à M. Baconnais, technicien, de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2011.

M. Picard Destelan rappelle la mise en place de la redevance incitative sur la CCEG et demande un bilan des tonnages. Cela permettrait de faire des projections et d'avoir des outils pour répondre au contribuable.

M. Guillon indique que le SMCNA pourrait communiquer sur la redevance incitative et sur l'évolution des tonnages.

A l'unanimité, le comité syndical approuve ce rapport.

C - DOSSIERS FINANCIERS

DELIBERATION CONCERNANT LES INDEMNITES DU NOUVEAU COMPTABLE DU TRESOR

M. Gabillard informe qu'il convient de voter pour l'année 2012 le taux d'indemnité de conseil du Trésorier.

Pour information, le taux initial voté de l'année 2011 est de 100 % pour un montant de 932.29 €.

A l'unanimité, le comité syndical accepte le taux de 100 % pour l'indemnité de conseil du Trésorier.

QUESTIONS DIVERSES

AVANCEMENT DE L'INSTALLATION DE VALORISATION DU BIOGAZ

M. Possoz, informe que le calendrier de réalisation sera bien respecté.

AVANCEMENT DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS ET DES EAUX DU SITE

M. Thauvin, vice-président présente l'état d'avancement de l'installation de l'unité de traitement des lixiviats et plus généralement du traitement des eaux du site. La réception des travaux va se faire prochainement, quelques réserves seront notées. M. Thauvin et M. Gabillard fait remarquer que le temps à passer sur la station par le personnel du syndicat est plus important que ce qui était estimé dans l'offre.

PROCHAINES REUNIONS DU SMCNA

Comités :

- 17 décembre 2012
- 11 février 2013

Bureaux :

- 22 octobre 2012
- 26 novembre 2012
- 3 décembre 2012
- 14 janvier 2013
- 28 janvier 2013

L'enquête publique relative à la demande du maintien de tonnage sur l'ISDND de Treffieux a lieu du 6 octobre au 6 novembre 2012.

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire,

Dominique GUITTON

Le Président,

Claude GABILLARD



COMITÉ SYNDICAL du 17 décembre 2012

COMPTE –RENDU

Liste des présents :	
Mme PHILIPPOT / Mme THEVENIAU / M. POSSOZ / Mme JAMIN / M. DUCHESNE / M. GAUDIN / M. RIOT	CCRN
M. DURAND JL / M. NAUD / M. KOGAN / M. PICARD DESTELAN	CCEG
Mme MOYON / M. GABILLARD / M. NICOLAS / M. ROBERT	CC PSG
M. THAUVIN / M. MANAC'H / M. GAUTHIER (MM. TILLARD / LOQUET / DURAND X. ont respectivement donné pouvoir à MM. THAUVIN / MANACH / GAUTHIER)	CCLS
M. COMBE / M. HAMON (M. DUFOSSE a respectivement donné pouvoir à M. HAMON)	CCRB
Total présents : 20 élus, 23 votants	
Mme NOEL / Mme LOGODIN / Mme LUCAS	SMCNA

Le quorum est atteint.

M. PICARD DESTELAN est désigné secrétaire de séance.

M. GABILLARD, Président du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique propose aux membres du Comité de l'autoriser à modifier l'ordre du jour. En effet, une décision modificative doit être réalisée. A l'unanimité, les délégués du comité, acceptent la modification de l'ordre du jour.

A – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2012

Le Président du SM CNA présente le compte-rendu du dernier Comité syndical, qui a eu lieu le 24 septembre 2012.

M. THAUVIN, souhaite modifier le paragraphe relatif à la décision du comité sur le maintien du 2nd vice-président dans ses fonctions. M. THAUVIN précise que lorsque le conseil communautaire de Loire et Sillon a été consulté à propos de la révision du Plan Local d'Urbanisme il avait simplement fait la remarque que le PLU devait prendre en compte le projet d'ISDND à Savenay. Il ne s'est donc pas prononcé directement en faveur du projet.

Par ailleurs, il souhaite préciser que l'enquête publique qui a eu lieu à Treffieux du 6 octobre au 6 novembre 2012 était relative à la demande de maintien du tonnage de l'ISDND de Treffieux.

Les délégués du comité syndical, à l'unanimité, valident le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2012.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE.

Le Président propose aux membres du comité de l'autoriser à adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire qui permet d'assurer la collectivité en cas d'absence de ses agents pour ses risques : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et maternité. Ainsi, alors que le syndicat continue de payer ses agents durant cette période, l'assurance couvre une partie des frais engagés.

Le marché organisé par le centre de gestion a été attribué à la compagnie GENERALI associé à SOFCAP. Le taux proposé pour les agents « CNRACL » est de 5.30%. Le taux proposé pour les agents « IRCANTEC » est de 1.10%

Pour information, le nombre de jours d'arrêt en 2012 des agents du SMCNA est de 10 jours.

Le Comité décide à l'unanimité de l'adhésion du syndicat à ce contrat pour le personnel soumis à CNRACL et à l'IRCANTEC.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE **PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR**

Le Président propose aux membres du comité de l'autoriser à adhérer au contrat groupe de protection sociale complémentaire relative à la mise en place d'une prévoyance pour le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé.

De même, il indique que conformément à la préconisation du centre de gestion il souhaiterait que le syndicat participe en tant qu'employeur dans la prise en charge de cette assurance à hauteur de 11,50€ net par agent.

M. DURAND JL, ajoute que cette protection est rassurante pour l'agent. Le Président précise qu'aucun questionnaire médical n'est demandé à l'agent.

Mme THEVENIAU se demande si la majorité des agents adhèrent à cette prévoyance. En l'occurrence, au syndicat tous les agents avaient déjà cette assurance auparavant.

Le Comité décide à l'unanimité de l'adhésion du syndicat à ce contrat groupe organisé par le centre de gestion de Loire-Atlantique et accorde à chaque agent du SMCNA une participation de l'ordre de 11,50 € net.

HEURES COMPLEMENTAIRES, HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le Président expose aux membres du Comité que suite à une remarque de la Cour régionale des comptes à la Trésorerie, cette dernière demande au syndicat de prendre une délibération de principe autorisant les personnels de la collectivité à effectuer des heures complémentaires et supplémentaires.

Il est précisé que le nombre de ces heures est marginal.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le personnel du SMCNA à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

B – DOSSIERS FINANCIERS

DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Président propose aux membres du Comité de l'autoriser à effectuer une décision modificative du budget primitif 2012.

En effet, suite à la demande du trésorier d'épurer l'actif des frais d'études qui ont été suivies de travaux une décision modificative est nécessaire. Par ailleurs, il faut augmenter les crédits du compte 1641 qui avaient été sous-évalués lors du vote du budget afin de pouvoir rembourser la dernière échéance de l'emprunt réalisé avec le crédit mutuel en 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité du Syndicat Mixte, à l'unanimité acceptent les mouvements de crédits en dépenses et en recettes d'investissement des chapitres 020, 041 et 16 du budget 2012.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2013

M. DURAND JL, vice-président en charge des finances présente les orientations budgétaires du syndicat pour l'année 2013 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Chapitre	Section	Sens	CA 2011	BP 2012	Réalisé 2012 au 06/12/2012	Report R	Proposé P 2013	Total R+P	Observations
022 - Dépenses imprévues	F	D	0,00	60 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
011 - Charges à caractère général	F	D	4 545 492,23	4 814 279,50	4 072 806,70	0,00	4 630 550,00	4 630 550,00	augmentation tonnages CDT + neutralisation eaux acides+transfert emballages CCLS
012 - Charges de personnel et frais assimilés	F	D	340 432,27	397 680,50	273 297,41	0,00	370 738,00	370 738,00	54000€ en personnel extérieur non utilisé (prévention+autre) + 1 mois traitement 8 agents . CA prévisionnel 2012 : 340 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	F	D	116 928,56	154 550,00	138 285,82	0,00	123 900,00	123 900,00	En 2012, 2 années de compensation Treffiex versées. En 2013, 1 seule année. Donc Baisse.
66 - Charges financières	F	D	87 525,20	116 503,00	83 867,96	0,00	115 803,00	115 803,00	Reste à payer en 2012 échéance emprunt
67 - Charges exceptionnelles	F	D	3 977,02	101 000,00	87 569,67	0,00	3 000,00	3 000,00	Annulation de titre en 2012 (ASD)
042 - Amortissement	F	D	48 777,44	99 962,00	85 609,07		100 002,00	100 002,00	
023 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	F	D		417 034,00		0,00	283 807,00	283 807,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			5 143 132,72	6 161 009,00	4 741 436,63	0,00	5 637 800,00	5 637 800,00	

Le 011 représente le chapitre de dépenses le plus important du syndicat.

Une diminution importante du tonnage d'ordures ménagères en 2012 suite à la mise en place de la redevance incitative (RI) à la CCEG et la CCRN est relevée. La CCLS sera concernée en 2013.

A contrario le tonnage d'emballages a explosé en 2012 et ne stagnera pas en 2013. Cela est lié aussi à la mise en place des RI.

Le compte 611 représente toujours le poste de dépenses le plus important du syndicat puisqu'il permet le paiement de l'exploitant du site des Brioules et le transport des déchets de déchèteries les 2 prestations les plus importantes du syndicat.

En 2013, les dépenses liées à la TGAP diminueront.

A noter, l'apparition de nouvelles charges avec la mise en place de la station de traitement des lixiviats.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Chapitre	Section	Sens	CA 2011	BP 2012	Réalisé 2012 au 06/12/2012	Report R	Proposé P 2013	Total R+P	Observations
013 - Atténuations de charges	F	R	12 125,74	11 500,00	12 986,47	0,00	4 450,00	4 450,00	Remboursement congé Mat
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	F	R	46 355,35	0,00	33 752,40	0,00	42 000,00	42 000,00	Subv* Ademe
74 - Dotations, subventions et participations	F	R	5 393 136,70	5 278 913,29	4 624 780,15	0,00	4 917 714,64	4 917 714,64	
Isdnd	F	R					2 449 000,00		Participations 79€ Tonne
Centre de tri	F	R					703 350		Participation 4,95€ habitant
Recyclerie	F	R					65 361		Participation 0,46€ habitant
Dech	F	R					1 700 003,64		
75 - Autres produits de gestion courante	F	R	333 470,59	405 400,00	539 318,34	0,00	500 000,00	500 000,00	
002-Résultat de fonctionnement reporté	F	R		465 195,71			173 635,36	173 635,36	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			5 785 088,38	5 695 813,29	5 210 837,36	0,00	5 637 800,00	5 637 800,00	

Dans un premier temps, il est annoncé les participations suivantes :

- 79€/Tonne pour l'ISDND
- 4.95€/habitant pour le centre de tri
- 0.46€/habitant pour la recyclerie
- une prestation à la tonne pour la déchèterie selon les prix du marché.

M. DURAND, relève la diminution du compte 002 relatif à l'autofinancement entre 2011 et 2012.

DEPENSES INVESTISSEMENT									
Chapitre	Section	Sens	CA 2011	BP 2012	Réalisé 2012 au 06/12/2012	Report R	Proposé P 2013	Total R+P	Observations
020 - Dépenses imprévues (investissement)	I	D	0,00	44 817,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	I	D	264 527,46	313 500,00	295 241,34	0,00	320 000,00	320 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles	I	D	49 588,29	124 050,00	30 979,57	30 550,00	61 000,00	91 550,00	Rar études parcours péda + Etudes quai de transfert
21 - Immobilisations corporelles	I	D	10 798,32	520 200,00	475 086,25	0,00	151 600,00	151 600,00	Achats bennes - Matériels station lix - Extracteur chaîne de tri
23 - Immobilisations en cours	I	D	1 008 245,00	2 279 776,00	1 075 210,92	777 000,00	517 150,00	1 294 150,00	RAR entrée de site, parcours+constructio A7+travaux de voirie
27 - Autres immobilisations financières	I	D	0,00	16 000,00	7 189,17	0,00	9 000,00	9 000,00	Consignes réactifs station lixivats
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 333 159,07	3 298 343,00	1 883 707,25	807 550,00	1 068 750,00	1 876 300,00	

Les restes à réaliser (dépenses) représentent 807 550,00 €.

RECETTES INVESTISSEMENT									
Chapitre	Section	Sens	CA 2011	BP 2012	Réalisé 2012 au 06/12/2012	Report R	Proposé P 2013	Total R+P	Observations
10 - Dotations, fonds divers et réserves	I	R	355 659,01	649 895,85	736 963,96	0,00	231 010,02	231 010,02	Fctva +1068
13 - Subventions d'investissement reçues	I	R	427 987,85	1 026 626,15	865 125,00	140 150,00	371 000,00	511 150,00	Contrats de territoire
27 - Autres immobilisations financières	I	R	0,00	0,00	4 419,02	0,00	9 000,00	9 000,00	Consignes réactifs station lixivats
021 - Virement de la section de fonctionnement	I	R		417 034,00			283 807,00	283 807,00	
040 - Amortissement	I	R	48 777,44	99 962,00	85 609,07		100 000,00	100 000,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	I	R		1 104 825,00			741 332,98	741 332,98	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			783 646,86	3 298 343,00	1 606 507,98	140 150,00	1 736 150,00	1 876 300,00	

A la suite de la présentation, M. DURAND revient sur la proposition du montant des participations. En effet, le coût du transfert des emballages de la CCPSG et de la CCLS ne seront pas inscrits au budget 2013. La CCPSG a décidé désormais de venir en direct, et la CCLS continuera de venir directement aussi.

Trois hypothèses sont alors proposées :

Hypothèse 1) :

Il s'agit de la proposition du DOB (voir ci-dessus)

Hypothèse 2) :

Des coûts de 76.5€/tonne pour l'ISDND et de 4.95€/ habitant pour le centre de tri (les autres participations restent inchangés.

Hypothèse 3) :

Les participations 2012 restent inchangées, soit 78€/T pour l'ISDND et 4.75€/hab. pour le centre de tri.

Une marge est inscrite aux dépenses imprévues qui pourra être virée plutôt en section d'investissement. L'hypothèse 3 semble faire l'unanimité.

M. POSSOZ et M. DUCHESNE se demandent quelle est la marge en cas d'une baisse de tonnage plus importante.

M. MANAC'H trouve ce budget très confort. Il ajoute qu'une augmentation des participations serait malvenue étant donné les difficultés qu'il rencontre dans sa commune en matière de déchets (futur augmentation des prestations avec la mise en place de la redevance incitative sur la CCLS, absence de déchèterie et de prise en charge des déchets verts sur sa commune.)

M. GABILLARD lui répond qu'il n'est pas opportun de diminuer si la baisse de tonnage est accentuée en 2013.

M. THAUVIN acquiesce : il vaut mieux maintenir les tarifs plutôt que de les baisser puisqu'il faut garder une certaine marge de sécurité en cas d'une baisse de tonnage liée à la mise en place des RI sur 3/5 communautés de communes en 2013. Il tient à souligner également que parallèlement les habitants trient plus et mieux. Quant à la problématique de la déchèterie et des déchets verts soulevée par M. MANAC'H il souligne qu'il s'agit de questions propres à la CCLS et qu'il est impossible de faire des plateformes de déchets verts dans toutes les communes pour des raisons financières. Cependant, une plateforme de déchets verts mutualisée avec la CCPSG devrait voir le jour prochainement à Campbon.

M. MANAC'H précise qu'il qualifie le budget de confortable car certaines lignes telle que celle des frais d'études pour le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) de Savenay lui semble gonflée (60 000,00€).

M. GABILLARD répond que le budget pour un DDAE est élevé. Pour celui de Treffieux relatif au maintien de tonnage, réalisé en grande partie en interne, le syndicat partait de documents existants alors qu'à Savenay on ne part de rien. Il faut tout étudier. Le Président ajoute que la DREAL lui a fait part de sa satisfaction quant à la qualité du DDAE réalisé en interne par l'équipe du syndicat.

Mme JAMIN pense qu'il est dangereux de baisser les participations même si l'utilisateur ne voit pas précisément la répartition de ce qu'il paye en fonction de la collecte et du traitement. Quant au maintien du montant des participations elle se dit satisfaite de cette bonne nouvelle.

M. GABILLARD, rappelle que le prix de traitement en comparaison avec d'autres collectivités est plus qu'abordable.

M. DUCHESNE souhaite connaître l'avancée de chaque communauté de communes dans la mise en place de la RI :

- CCLS : l'année 2013 à blanc

- CCEG : l'année à blanc se termine. Remarque : augmentation de 10 à 20% de la collecte de verre, baisse de 3000 tonnes d'ordures ménagères collectées. Le passage en porte à porte pour la collecte sélective des emballages est un atout.

- CCRN : Facturation à blanc d'avril à décembre 2012. Baisse du tonnage OM de 26%, et augmentation de 90 tonnes d'emballages.

- CCRB : Toujours en Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères. Un travail a commencé pour avancer vers la RI ou la TI.

- CCPSG : Actuellement en ROM. La collectivité reste prudente quant au passage vers la RI. Une baisse des OM et une augmentation des emballages est visible surtout grâce à la prévention. Le souhait de la CCPSG est de garder la collecte en régie.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR SITE ET DES DIFFERENTS PROJETS

*** Audit ISO 14001 :**

M. NAUD affirme que l'audit s'est bien passé. En 2013, il y aura un audit de renouvellement de la certification et non plus un audit de suivi. Le rapport a souligné la qualité du système de management environnemental (SME) mais a pointé une faiblesse dans le traitement des eaux acides.

M. GABILLARD complète en précisant que cette acidité est une problématique ponctuelle. M. THAUVIN précise qu'il s'agit du lit drainant en dessous des alvéoles qui rend les eaux pluviales acides. Un nouveau granulat va être mis en place à la charge du syndicat. Ce dernier attend le rapport d'expertise qui incriminerait a priori l'ancien exploitant.

***Station des lixiviats :**

Le Président salue le travail de l'équipe (4 agents + 1 assistance technique) dans la prise en main de l'outil. Ce qui a d'ailleurs été salué dans le rapport d'audit de certification de l'ISO 14001. Il souligne le gain de TGAP lié à la certification mais relève la nécessité de dépenses pour le réaliser le suivi règlementaire.

Enquête publique relative à la demande d'autorisation du maintien de tonnage de l'ISDND de Treffieux :
Aucune observation n'a été consignée dans le registre de l'enquête. Le syndicat a donc fait le bon choix en ne privilégiant l'exploitation d'un seul site à la fois.

Cogénération :

Mise en place dès le début 2013, les investissements ne sont pas à notre charge mais elle nous fait bénéficier d'une baisse de la TGAP.

Entrée de site et parcours pédagogique :

Le projet a pris du retard mais les travaux ont débuté au dernier trimestre. La réception est prévue fin février 2013.

PROCHAINES REUNIONS DU SMCNA

Comités :

- 11 février 2013
- 17 juin 2013
- 7 octobre 2013
- 16 décembre 2013

Bureaux :

- 14 janvier 2013
- 28 janvier 2013
- 18 mars 2013
- 15 avril 2013
- 3 juin 2013
- 23 septembre 2013
- 2 décembre 2013

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire,

Alain PICARD DESTELAN

Le Président,

Claude GABILLARD